

Quelle agriculture dans les marais estuariens ?



On connaît sûrement mieux le fonctionnement des marais de l'estuaire de la Loire que l'agriculture qui s'y pratique. Mais une étude approfondie menée par le GIP Loire Estuaire, la Chambre d'agriculture et la DDTM vient apporter de précieux éclairages.

“Lorsque je suis arrivée au GIP, je me suis concentrée sur la mise en place des programmes d'actions sur les marais, explique Nathalie Saur, animatrice Aster Estuaire et marais estuariens. Beaucoup de ces actions concernent les agriculteurs, que nous connaissons mal. D'où l'idée de cette étude.” Début 2012, le GIP a donc décidé de se pencher sur la question et de se rapprocher de la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, et de la Direction départementale du territoire et de la mer (DDTM). Objectif : mieux comprendre les comportements et les contraintes des exploitants, ainsi que leur relation avec le milieu naturel, afin de consolider les pratiques les plus favorables à la préservation de ces zones humides.

Une première

“Nous avons eu un peu de mal à démarrer, reconnaît Nathalie Saur. La démarche n'est en effet pas courante, surtout à cette échelle.” C'est le périmètre Natura 2000 qui a été retenu comme base de travail. Les données de la DDTM ont permis d'identifier – anonymement – toutes les exploitations avec au moins une parcelle dans le périmètre. “Nous avons ainsi pu dresser une typologie des exploitants : nombre, âge, système de production, distance entre les parcelles en marais et le siège d'exploitation, nombre de vaches, exploitation en gaec ou seul...” Parallèlement, neuf “jurys communaux” ont été organisés afin de rencontrer les agriculteurs, de mieux comprendre et de localiser leurs pratiques, et de définir les spécificités de chaque secteur. “Nous avons réuni une centaine d'exploitants sur un total de 300 sièges d'exploitations, ce qui nous a permis de dresser un panorama fiable.” Mais aussi d'identifier plus précisément leurs problèmes comme les conflits autour de la gestion de l'eau, la lutte contre les espèces invasives, les contraintes des mesures agroenvironnementales...

Différences nord-sud

Les enseignements sont particulièrement intéressants. “L’étude confirme la forte implication des agriculteurs sur ce type de territoire, indique Chantal Deniaud, directrice technique environnement et biodiversité à la Chambre d’agriculture de Loire-Atlantique. Leur forte participation aux jurys communaux le montre bien.” Mais il y a aussi des surprises, notamment les différences de pratiques entre le nord et le sud de l’estuaire. “Au nord, les exploitations sont centrées sur les prairies, plus extensives et tournées vers la production de viande, le sud pratiquant plutôt l’élevage laitier avec des surfaces en cultures plus importantes”, remarque Nathalie Saur. L’étude confirme l’intérêt des mesures agroenvironnementales (MAE) : 78 % des exploitations sont engagées dans des MAE sur au moins une parcelle, un chiffre qui monte à 88 % pour les jeunes agriculteurs. Ces derniers les intègrent d’ailleurs totalement dans la conduite de leur exploitation.

Cinq enjeux

“Au-delà de la connaissance des acteurs et de l’identification des pratiques locales, l’étude a aussi pour intérêt de mieux cerner les enjeux”, souligne Nathalie Saur. Ces enjeux, justement, sont au nombre de cinq, avec en premier lieu le maintien de l’équilibre agroenvironnemental, puisque les pratiques – fauche, pâturage – participent à l’entretien et au fonctionnement des zones humides. Vient ensuite l’importance des MAE dans l’équilibre des exploitations : il s’agit là d’un levier important qu’il faut préserver voire renforcer... En veillant toutefois à mieux faire correspondre MAE et biodiversité. Celles-ci montrent en effet leurs limites dans la préservation de certains oiseaux et mériteraient d’être développées sur la gestion des arbres têtards. Autre enjeu important : la transversalité des actions. Il convient en effet d’améliorer la coordination des différents outils, notamment les contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA) et les MAE. Sans oublier un dernier aspect : le soutien aux professionnels et l’encouragement à l’installation ou à la reprise. On constate en effet qu’une part non négligeable des exploitants est aujourd’hui à la veille de la retraite. “L’objectif de la Chambre d’agriculture est de maintenir sur le territoire une agriculture à la fois rentable et respectueuse de l’environnement, indique Chantal Deniaud. Les marais sont des territoires peu étudiés et très spécifiques. Cette enquête nous apporte une base de connaissance.” Elle a aussi l’avantage de mieux faire connaître cette agriculture si spécifique, indispensable au devenir de l’estuaire et de sa plaine alluviale.

16 janvier 2013

Portrait type de l’exploitant des marais estuariens

L’agriculteur des marais estuariens est un éleveur : 97 % des exploitations disposent d’un atelier d’élevage. Parmi celles-ci, 94 % élèvent des bovins et 82 % de façon exclusive. Si le siège de son exploitation ne se trouve pas dans le périmètre (10 % seulement), il n’en est pas éloigné

: la moitié se situe à moins de 1 km et 90 % à moins de 5 km. Ces courtes distances facilitent l'accès des troupeaux aux prairies. Les exploitations du périmètre sont très herbagères (77 % de la SAU*) et près de deux fois plus grandes (140 ha) que la moyenne départementale. On note également que l'agriculteur estuarien est plus volontiers installé sous le statut d'exploitant individuel (46 % contre 38 % en moyenne sur la Loire-Atlantique), mais qu'il est plutôt âgé : un quart des exploitations de marais sont gérées par un exploitant de plus de 55 ans. Enfin, seules 10 % des exploitations sont certifiées en agriculture biologique ou engagées dans la démarche, ce qui reste très proche des chiffres départementaux.

** surface agricole utile*

16 janvier 2013

Michel Coudriau, membre du bureau de la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique

“C'est une agriculture à part !”



Pratiques, contraintes, relations avec le milieu naturel, économie... L'agriculture estuarienne a de grandes spécificités. Elle se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins.

Jusqu'ici, il n'y avait jamais eu d'étude spécifique sur l'agriculture des marais estuariens. Pourquoi selon vous ?

Je suis élu depuis six ans à la Chambre d'agriculture où je préside la commission marais et je vois bien les manques et les besoins de ces exploitants qui ont longtemps été délaissés. Ils sont aujourd'hui à un moment clé : l'élevage diminue sur certains marais, ce qui pose la question de l'utilisation de ces espaces. Cela nous oblige à nous en inquiéter. Pour aider les générations futures d'exploitants, il faut désormais mieux comprendre comment tout cela fonctionne. Cette étude arrive donc à point nommé.

Comment les agriculteurs de marais sont-ils considérés par leurs pairs ?

Il s'agit bien d'une agriculture à part : les méthodes sont différentes, le travail y est beaucoup plus lié au milieu, à la nature, aux aléas... On ne peut pas y travailler de façon intensive. Dès l'école d'agriculture, j'ai bien compris qu'il n'était pas très bien vu d'être issu d'une zone humide. Les marais ont une mauvaise image. C'est pourtant une agriculture extrêmement importante dans le département.

L'étude montre l'importance des aides pour les exploitations des marais estuariens. Leur pérennisation est un gros enjeu aujourd'hui...

À ce titre, la réforme de la PAC va être fondamentale. Avec la disparition programmée des primes herbagères agro-environnementales (PHAE), le montant des mesures agro-environnementales (MAE) perçues par les agriculteurs va mécaniquement baisser. Il est pourtant logique que les agriculteurs soient rémunérés par la collectivité pour préserver un milieu fragile comme celui-là. Si les aides diminuent, je crains que cette préservation soit aussi remise en cause. C'est un gros enjeu. D'autant que les intrants sont déjà faibles sur ces exploitations, il n'y a donc pas possibilité de rogner. Nous travaillons actuellement sur une nouvelle MAE liée au pâturage. Ce serait la première fois qu'une aide serait liée au système d'exploitation. C'est la commission marais de Loire-Atlantique qui en a fait la proposition et cela pourrait être une bonne chose.

La transmission des exploitations est également un problème sensible. Comment peut-on le prendre en compte ?

Dans l'absolu, il est déjà difficile de s'installer en tant qu'agriculteur aujourd'hui. Alors s'il y a, en plus, comme dans les marais, de grosses contraintes liées au milieu et une réglementation plus forte, cela rend les choses encore plus compliquées. Je pense qu'il faut s'attacher à mieux former les jeunes, notamment en en parlant dans les écoles d'agriculture. Même aujourd'hui, ce n'est toujours pas le cas. Il faut aussi donner des conseils, accompagner. Le pâturage, les cycles, l'entretien des chemins, des canaux, tout cela s'apprend. Je pense qu'il faut imaginer un système de tutorat pour transmettre le savoir et le savoir-faire.

Pour vous, l'agriculture estuarienne a-t-elle un avenir ?

Bien sûr, je ne vais pas dire le contraire ! Elle a un avenir, à condition d'être aidée et pas trop écrasée par les contraintes.

Votre avis sur les questions importantes



La procédure d'élaboration du SDAGE 2016-2021 pour le bassin Loire-Bretagne est désormais lancée. Prochaine grande étape : la définition des questions importantes pour laquelle l'Agence de l'eau mène une consultation publique jusqu'au 30 avril 2013.

L'élaboration du SDAGE 2016-2021 pour le bassin Loire-Bretagne passe par la définition des questions importantes pour la gestion de l'eau. Traduisez : quels sont les enjeux ? En se fondant sur le bilan à mi-parcours du SDAGE actuel et sur son tableau de bord, l'Agence de l'eau a identifié quatre questions importantes :

- la qualité – Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?
- les milieux aquatiques – Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?
- la quantité – Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?
- la gouvernance – Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et demain ? Comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace ?

Depuis novembre, l'Agence de l'eau soumet ces questions à consultation publique. Dans ce cadre, elle sollicite l'avis des collectivités et des organismes consulaires, et plus généralement de l'ensemble des acteurs et habitants du bassin qui le souhaitent. La commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire sera ainsi amenée à se prononcer sur ce sujet lors de son assemblée générale du 19 mars prochain.

Cécile Fourmarier-Molas

Vous connaissez la nouvelle ?



Originnaire de la région bordelaise et animatrice du SAGE Sioule à Saint-Gervais-d'Auvergne, Cécile Fourmarier-Molas va succéder à Édouard Dehillerin au poste d'animatrice du SAGE Estuaire de la Loire.

En provenance d'Auvergne, Cécile Fourmarier-Molas, la nouvelle animatrice du SAGE Estuaire de la Loire, a rejoint les bords de Loire début janvier. Jusqu'ici animatrice du SAGE Sioule, elle a été choisie pour succéder à Édouard Dehillerin au printemps. "D'un point de vue purement technique, mes missions ne seront pas très différentes de celles du SAGE Sioule. Il me faudra juste m'adapter à mes nouveaux interlocuteurs ainsi qu'au contexte économique et politique. Et surtout m'imprégner des documents constitutifs du SAGE", explique-t-elle. Âgée de 34 ans, la jeune femme est titulaire d'une maîtrise d'océanographie, d'une spécialisation en écologie lacustre et rivière, et d'un master pro en restauration des milieux aquatiques continentaux. "Au cours de mon année de spécialisation, j'ai également été formée à la délimitation et la caractérisation des zones humides, et au problème des cyanobactéries", explique-t-elle. Avant d'occuper le poste d'animatrice du SAGE Sioule depuis 2006, elle avait effectué deux missions significatives, sur la gestion de la nappe alluviale de la rivière Allier, et sur l'amélioration des connaissances sur la mortalité des huîtres dans le bassin d'Arcachon. "Dans ma précédente fonction, j'avais l'habitude de m'appuyer sur les contributions des réseaux d'acteurs de terrain. C'est aussi ce que j'aime dans le métier d'animateur : s'adapter à son interlocuteur et faire émerger un consensus entre des personnes qui ont des opinions et des besoins différents."

16 janvier 2013

Erdre

Le rayon vert



Dans le cadre de la charte Jardiner au naturel, ça coule de source, le Syndicat mixte Edenn a mis en place plusieurs actions de sensibilisation dont une innovante avec treize jardineries.

Plan national Écophyto pour réduire de 50 % l'usage des phytosanitaires, préconisations du SAGE Estuaire de la Loire, engagement des collectivités du bassin versant à réduire de 75 % les phytosanitaires sur leur commune... En matière de lutte contre les pollutions diffuses, le ton est donné. Mobilisé depuis plusieurs années pour répondre aux recommandations du SAGE et améliorer la qualité des eaux, le Syndicat mixte Edenn a décidé de reprendre une initiative lancée pour la première fois sur le territoire du bassin rennais. Le 16 mars 2012, il a ainsi signé avec treize jardineries du bassin versant de l'Erdre une charte pour réduire la vente des produits chimiques dans les magasins. Pour cela, les vendeurs ont été formés par les techniciens de l'Edenn aux dangers des pesticides et à toute la gamme des solutions alternatives et naturelles susceptibles de les remplacer. De leur côté, les enseignes se sont engagées à faire passer le message auprès de leurs clients et à valoriser de préférence les produits naturels dans leurs rayonnages. Il s'agit de la première charte de ce genre signée sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire et en Loire-Atlantique.

16 janvier 2013